

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?

Déclaration du groupe Agriculture

Le sujet de l'usage et de la gouvernance de la biomasse est extrêmement large et ne peut être envisagé de manière autonome. Il impose de prendre en considération les enjeux fondamentaux de la souveraineté alimentaire, de l'autonomie stratégique et de la transition écologique.

Pour le groupe agriculture, pour inscrire notre pays dans la transition écologique, il faut augmenter de manière conséquente notre production de biomasse, particulièrement pour répondre à la demande en énergie verte, mais en gardant toujours la priorité aux usages alimentaires. C'est au regard de ces deux exigences qu'il faut déterminer les arbitrages.

L'agriculture produit de la biomasse, pour l'alimentation, pour l'énergie, et cela contribue à la captation du carbone et à la préservation de la biodiversité.

Notre secteur veut s'inscrire résolument dans une accélération de la production d'énergie verte qui permettra de décarboner entièrement notre consommation d'énergie et de renforcer notre souveraineté énergétique.

Aujourd'hui, la contribution de l'agriculture à la production d'énergies renouvelables en France est de 20 % ; l'ADEME confirme que nous pourrions aller plus loin.

Cette économie de la photosynthèse rappelle la capacité unique de la biomasse à produire du carbone « vert » à partir du carbone atmosphérique.

Par ailleurs, avec la fixation du carbone de l'air dans la matière végétale, les activités agricoles recyclent une partie du carbone émis. Accroître le puits de carbone passe par un accroissement de la production de biomasse avec la généralisation des cultures intermédiaires, le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire, l'introduction de prairies temporaires.

Le champ des possibles reste vaste et les agriculteurs et les sylviculteurs sont prêts à poursuivre le mouvement.

Je veux enfin ajouter que nous sommes plus que favorables aux soutiens qui pourraient être apportés à la recherche publique et privée notamment pour gagner en connaissance sur les capacités d'exploitation de la biomasse. Ces éléments scientifiques sont des critères d'arbitrages déterminants pour les décideurs. Nous approuvons les préconisations allant dans ce sens.

Cette transition écologique doit également s'appuyer, comme le souligne l'avis, sur des incitations fortes à une sobriété de tous nos usages. Nous avons des marges de manœuvre dans la réduction de toutes nos consommations. Toutefois, la situation doit être envisagée de manière globale. C'est un équilibre qu'il faut rechercher en permanence entre les limites de renouvellement des écosystèmes et les besoins fondamentaux de l'espèce humaine.

La gouvernance des usages ne doit pas non plus mettre à mal des outils construits et perfectionnés depuis plusieurs décennies. Nous avons donc souhaité rappeler, dans cet avis, que FranceAgrimer, mis en place, à la suite des Offices agricoles, pour accompagner sur des voies de progrès l'ensemble des filières agricoles, doit pouvoir continuer à fonctionner correctement. La gouvernance de la biomasse ne peut pas être installée dans cet organisme. En revanche, comme il le fait aujourd'hui, FranceAgrimer peut éclairer, grâce à son expertise, ceux qui auront à prononcer les arbitrages.

Il nous semblerait pertinent qu'au plan national, mais cela reste à expertiser, le Commissariat au plan permettrait de définir, sur le long terme, les grands principes de la gouvernance des usages. Au plan local, les décisions pourraient être réservées aux Régions et dans ce cadre, les CESER auraient un rôle pertinent à jouer. Par leur grande connaissance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux au plus près du terrain et en articulation avec les projets alimentaires territoriaux, ils seraient à même d'éclairer les décideurs régionaux.

Le groupe a voté pour.